

Conseil municipal: démission de Jean-Paul Lacroix

Mercredi soir, les élus se sont réunis pour la première réunion de conseil municipal de rentrée.

La séance s'est ouverte avec l'intervention de la Directrice des Ressources Humaines, Béatrice Del Gaia et l'approbation de la régularisation du statut d'une employée de la crèche.

Aménagements communaux, emploi et subventions à l'ordre du jour

Le dossier de la ZAC du Centre-ville a une nouvelle fois fait l'objet d'explications au sujet des avenants rendus nécessaires par la modification des quantités ou qualités des prestations.

À ce sujet, la commission d'appels d'offres a prévu de se réunir le 23 septembre pour les valider.

Le conseil municipal a informé les élus qu'une étude a été lancée concernant un bâtiment pluriactivités pour lequel une commission a d'ores et déjà prédéfini les besoins et donné les grandes lignes directrices.

Selon un calendrier déjà déterminé, un premier résultat sera présenté le 3 octobre, et le 23 les candidats les mieux placés seront auditionnés afin de pouvoir signer les marchés fin novembre.

Ce qui a provoqué une réaction de la part des élus de la minorité, qui se sont étonnés de ne pas avoir été consultés pour la mise en place de l'étude et s'interrogent sur son bien fondé à quelques mois des élections, même si ce dossier est régulièrement évoqué du fait du manque d'installa-

tions de ce type.

Enfin deux subventions ont été accordées, l'une à l'Association Sportive et Culturelle de l'école, la seconde au Club de badminton au vu de leurs résultats en nationale 1.

Démission d'un adjoint

C'est en fin de conseil municipal, que Jean-Paul Lacroix, élu et adjoint en charge des travaux, a donné sa démission, motivée par un désaccord avec le premier magistrat, dans un climat plutôt tendu.

Démission que Daniel Grosjean, a accepté, non sans avoir apporté des éléments de réponse et rappelé que Jean Paul Lacroix a été « le meilleur adjoint pour les travaux ».

S'en sont suivis des échanges plutôt vifs entre les élus.

S.Se.